

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2011.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le dix huit février deux mil dix à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr CLEMENT

Date de convocation : le 07 février 2011

. SYNDICAT DE LA VAUCOULEURS

Modification des statuts du syndicat de la Vaucouleurs suite à la nécessité de changer de nom et d'ajouter la compétence de la gestion du réseau et du matériel incendie.

Modification des articles comme suit :

Article 1 : il est constitué , avec l'approbation de l'autorité supérieure et dans les conditions spécifiés ci-après entre les communes de : Orvilliers, Gresse, Boissets, Berchères sur Vesgre, St Ouen Marchefroy, Civry la Forêt, St Lubin de la Haye, un syndicat intercommunal à vocation multiple de la VAUCOULEURS Rive Droite pour l'alimentation en eau potable et agricole des communes du Syndicat régi par le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211.20

Article 2 : Le syndicat intercommunal a pour objet l'étude , la réalisation, l'exploitation, éventuellement l'extension du réseau d'alimentation en eau et régit le matériel et les réseaux nécessaires à la défense incendie sur l'ensemble des communes du Syndicat (il est bien entendu que la défense incendie reste une compétence du Maire)

Article 3 : Le Syndicat exerce la coopération décentralisée pour les communes de St Ouen Marchefroy et Berchères sur Vesgre.

Le Conseil Municipal , après avoir entendu les modifications des articles 1, 2 , 3 décide d'adopter à l'unanimité les modifications décidés par les membres du conseil syndical intercommunal de la Vaucouleurs rive droite.

Compte rendu de Mr BONTE :

Vendredi 17 décembre 2010, la réunion du SIVRD (syndicat de l'eau) avait pour l'objet d'entériner le choix du nouveau fermier distributeur de l'eau pour les 12 prochaines années.

Parmi les 3 candidats ayant répondu à l'offre, Saur le sortant (sans jeu de mot) La Lyonnaise et Véolia , c'est la Saur qui a été retenue .

Dans le nouveau contrat il est prévu entre autre l'installation à court terme de nouveaux compteurs autorisant le relevé à distance et le suivi en temps réel de la consommation permettant la détection rapide de fuite, tout ça sans surcoût pour l'abonné.

. Enfouissement des réseaux deuxième tranche Marchefroy

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de poursuivre l'enfouissement des réseaux dans une deuxième tranche de travaux concernant Marchefroy . La partie concernée serait la rue de Tilly et rue de Berchères.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à demander au Syndicat Départemental Electrique de lancer l'étude de ce projet d'enfouissement.

. Correspondant sécurité routière

Il est demandé au Maire de nommer un correspondant Sécurité Routière. Mr Marc SIMON est nommé correspondant sécurité routière.

. Protection de la vallée de la vesgre

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération de principe concernant la proposition de classement de la vallée de la vesgre en zone protégée allant de Saint Lubin de la Haye à Anet.

Avant de lancer une étude donc de s'engager, il est demandé aux conseils municipaux des différents villages traversés par la Vesgre :

- **d'affirmer leur volonté de préservation de cette vallée.** Les raisons qui nous poussent à classer cette vallée ont un caractère de prévention compte tenu de notre situation entre les axes RN12 et A13 et de notre proximité du Grand Paris
- **de mettre en œuvre une réflexion commune** en participant à des réunions de travail en lien avec la DDT, la Sous Préfecture
- **d'accorder ces réflexions en accord avec notre POS.** Certains points pouvant être adoptés par une révision simplifiée de notre POS.

Cette procédure de classement a un caractère de préservation , de protection en accord avec les idées soutenues par notre Conseil Municipal depuis de longues années.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire sur les trois points proposés.

. Contrat d'assurance des Risques Statutaires

Considérant la possibilité pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure et Loir de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'un assureur agréé et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie longue durée, maternité , paternité adoption
- agents non affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité , paternité adoption

Les caractéristiques des conventions sont :

- durée du contrat : 5 ans à effet au 01/01/2012
- Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition .

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Décès

- Monsieur Julien CHANDELIER nous a quitté le 06 décembre 2010

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

- Monsieur André MCHANETZKI nous a quitté le 27 janvier 2011

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

. Tour de table

Mr PAIN :

- signale que le nettoyage du réseau d'évacuation des eaux pluviales , à Marchefroy, a été fait
- que nous devons nous charger de récupérer le sel de déneigement se trouvant à Chartres.
- Concernant l'éclairage public nous rappelle que nous devons l'appeler au 02 37 82 01 57 afin de lui signaler les lampadaires défectueux.

Me Christine LEFRANCOIS :

- Présente le calendrier des réservations de la salle pour les associations avec son règlement
- Présente le planning et le cahier des charges pour la réservation des tentes.

Me Isabelle BERARD

- demande aux personnes âgées isolées de bien vouloir l'appeler en cas de soucis au 02 37 65 92 78 ou bien Madame Christine LEFRANCOIS au 02 37 65 90 22
- présente les horaires des permanences de la bibliothèque ainsi que l'organisation de celles-ci
- nous prévient que le carnaval des enfants aura lieu à Marchefroy.

Mr BONTE :

- nous donne lecture du courrier adressé au Vice Président du Conseil Général concernant les dépôts d'ordures situés sur la D 933 et de la réponse qui nous confirme la préoccupation du Vice Président du Conseil Général quant à ce problème et son engagement à y remédier.
- fait le point sur le déblaiement de la neige qui a eu lieu à plusieurs reprises cet hiver. Le circuit semble correct , mais il est rappelé que nous devons faire attention aux voitures en stationnement dans les petites rues et aux arbres le long des voies qui par le poids de la neige penchent et empêchent le passage de l'engin de déneigement.
- demande où en sont les travaux de remise en état des chemins. Mr DUMAS signale que ces travaux suivent leur cours en fonction de la disponibilité de notre employé. Ces derniers temps celui ci a ramassé pendant plusieurs jours les papiers et verres dans des quantités importantes sur le territoire de la commune mais aussi le long de la D933.
- demande que l'on vérifie si Monsieur SORET a le droit d'abattre son bois compte-tenu de la situation de celui-ci et de lui de demander de garder des arbres sur sa parcelle afin de ne pas dénaturer le site.

Mr FRANCOIS :

- signale qu'il contactera le Président de la Vaucouleurs afin de répondre aux demandes des services de la Défense Incendie.

Mr LESUEUR :

- signale qu'il a participé, avec quelques habitants de notre commune, à une réunion provoquée par le Préfet, concernant la sécurité des personnes âgées.

Mr FORT :

- nous donne le compte rendu de la réforme des collectivités territoriales en trois points :
- les communes sont confortées car elles sont l'échelon de base de notre démocratie locale
- le conseiller territorial : un seul élu pour que région et département travaillent mieux ensemble
- la répartition des compétences et des finances est clarifiée.

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

